



R.E.A.CH.

Règlement (EC) n° 1907/2006 "REACH"
Notre atout sécurité

Riva Acier - Parsider

R.E.A.CH. est le nouveau règlement de l'UE sur les produits chimiques et leur utilisation en toute sécurité. Il concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction dans l'utilisation de substances chimiques.

R.E.A.CH. is the new European Regulation covering the assessment, registration, authorization, restriction of chemicals substances and their safe use.



Règlement (EC) n° 1907/2006

Pag. 2 de 4

CARTE D'IDENTITÉ DE REACH

Que signifie REACH?

Registration Evaluation and Authorization of Chemicals

REACH est un règlement unique qui s'applique de la même façon et dans les mêmes délais pour toutes les entreprises européennes:

- enregistrement de toutes les substances fabriquées ou importées à plus de 1 tonne par an,
- évaluation des propositions d'essais, des dossiers d'enregistrement et des substances.
- autorisation pour les substances extrêmement préoccupantes et restrictions pour gérer les risques liés à d'autres substances chimiques.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du 18 décembre 2006.

PLUS DE SÉCURITÉ POUR TOUS

Par la connaissance et la maîtrise des risques en éliminant les substances les plus dangereuses, ce sont la santé humaine et l'environnement qui sont préservés.

Par la mise en place de précautions supplémentaires lors de l'utilisation des substances chimiques, les salariés de l'entreprise sont mieux protégés. La fiche de données de sécurité (FDS) est utilisée pour les substances ou les mélanges classés dangereux selon la réglementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques (Règlement CE n° 1272/2008 du 16 décembre 2008, couramment appelé CLP). Réformée par REACH, la FDS comprend notamment les scénarios d'exposition pour chaque usage.

LES ACIERS ET REACH

ALPA, ITON-SEINE, SAM Montereau, SAM Neuves-Maisons et RIVA ACIER ont procédé au pré enregistrement des substances issues des ferrailles utilisées comme matières premières, avant le 30 novembre 2008, avec le statut de fabricant. Les usines ACOR ayant le statut d'utilisateur n'ont pas pré enregistré ces substances.

L'enregistrement par les producteurs d'acier utilisant des ferrailles recyclées non importées n'a pas été retenu.

ENTITE	SUBSTANCE	N° DE PRE ENREGISTREMENT	DATE DE PRE ENREGISTREMENT
ALPA	CARBONE FER MANGANESE SILICIUM	KB428224-58 HT428210-34 DM428218-36 ZP428214-16	17/11/2008
ITON-SEINE	CARBONE FER MANGANESE SILICIUM	MY428301-16 GW428265-14 TG428287-27 YC428277-31	17/11/2008
SAM MONTEREAU	CARBONE FER MANGANESE SILICIUM	EF427938-34 EQ427906-19 FG427953-39 ZH427923-20	17/11/2008
SAM NEUVES-MAISONS	CARBONE FER MANGANESE SILICIUM	DS428054-32 SJ428028-30 KS428064-24 EE428040-68	17/11/2008
RIVA ACIER	CARBONE FER MANGANESE SILICIUM	YC601287-39 UU601096-12 JY601658-03 QP601449-17	27/11/2008

Nos aciers ne contiennent pas de substances candidates à l'autorisation et nous assurons une veille réglementaire régulière pour suivre les évolutions des textes officiels se rapportant à REACH, la liste des substances candidates étant évolutive.

En accord avec REACH, nos aciers ne sont pas soumis à enregistrement pour les raisons suivantes:

- les billettes d'acier sont des articles,
- l'acier contient des substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation (Titre II – Article 7 – Enregistrement et notification des substances contenues dans des articles/Règlement CE N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil).

Cette position a été actée par l'industrie sidérurgique, notamment diffusée par la Fédération Française de l'Acier (FFA) et reconnue par le guide de l'ECHA pour les articles.



Règlement (EC) n° 1907/2006

Pag. 3 de 4

LES LAITIERS D'ACIERIE ÉLECTRIQUE AU CARBONE ET REACH

Les laitiers produits en même temps que l'acier au four électrique par ALPA, ITON-SEINE, SAM Montereau et SAM Neuves-Maisons ont été pré enregistrés en novembre 2008, puis enregistrés:

ENTITE	SUBSTANCE	N° D'ENREGISTREMENT	DATE ENREGISTREMENT
ALPA	Slag, steelmaking, EAF C (RFSC)	XP952689-88	25/11/2010
ITON-SEINE	Slag, steelmaking, EAF C (RFSC)	NT951816-00	25/11/2010
SAM MONTEREAU	Slag, steelmaking, EAF C (RFSC)	TH942223-36	19/11/2010
SAM NEUVES-MAISON	Slag, steelmaking, EAF C (RFSC)	YX955097-83	26/11/2010

Les laitiers de four électrique au carbone, en tant que mélange, sont classifiés non dangereux au sens du Règlement CLP. A ce titre, ils ne sont ni soumis à étiquetage, ni sujets à l'établissement d'une fiche de données de sécurité (FDS).

La liste des substances pré enregistrées et enregistrées est consultable sur le site de l'ECHA, l'Agence européenne des produits chimiques basée à Helsinki, qui coordonne l'évaluation des substances et pilote l'ensemble du dispositif REACH www.echa.europa.eu/fr/



Parsider

Immeuble ALPA
ZI de Limay-Porcheville
F-78440 GARGENVILLE

Tél: +33.1.30982000

Fax: +33.1.34775114

Email: contact.france@rivagroup.com

www.rivaacier.com



Février 2013
Copyright © Riva Acier